

Résultats et avancement 2018-2023

➤ **Résultats :**

(Mise à jour le 27/07/2020)

En 2020 : Les [résultats de la campagne nationale exploratoire de mesure des résidus de pesticides dans l'air ambiant \(2018-2019\)](#) ont été publiés. Dans ce cadre, 3 sites de mesures ont été choisis en région Sud, dans le Vaucluse : 2 sites en arboriculture (Avignon et Cavaillon) et 1 site en maraichage (Carpentras).

Au total, 45 substances ont été retrouvées sur l'ensemble de la région Sud, dont 26 qui étaient déjà suivies depuis 2012 et 19 nouveaux composés qui ont été évalués pour la première fois (3 n'ont pu être quantifiés). La répartition est homogène entre les 3 catégories avec 15 insecticides, 15 fongicides et 12 herbicides.

Parmi les herbicides, le glyphosate figure parmi les plus connus du public. En Région Sud, c'est sur le site arboricole de Cavaillon qu'il a été détecté avec la concentration la plus élevée au niveau national.

Deux insecticides montrent les concentrations les plus élevées parmi les 50 sites nationaux de la campagne : le pyrimicarbe à Carpentras et le phosmet à Cavaillon.

Pour les fongicides, le folpel est un fongicide essentiellement retrouvé proche des sites viticoles. Carpentras est le 7ème site national en termes de concentrations et le 1er site de maraichage.

(Mise à jour le 15/07/2020)

En 2018 : AtmoSud publie le [bilan des concentrations de 59 substances recherchées en 2016 et 2017 sur les sites de Port-de-Bouc, Avignon, Toulon, Nice et Cavaillon \(Les Vignères\) avec une analyse comparative depuis 2012](#). Ces résultats alimentent l'[Observatoire Régional des résidus de Pesticides dans l'air](#), piloté par AtmoSud.

➤ **Avancement :**

(Mise à jour le 20/11/2023)

En 2023 : Le suivi national se poursuit sur le site des Vignères dans le Vaucluse. Les analyses des résultats des mesures pour 2021-2022 sont toujours en cours.

(Mise à jour le 17/01/2023)

En 2022 : Les mesures de pesticides se poursuivent dans le cadre d'un suivi national sur le site arboricole des Vignères dans le Vaucluse. Elles ont débuté en juillet 2021 jusqu'à la fin de l'année 2022 et reprennent fin janvier 2023. La période de mesure de l'année a été modifiée passant de juillet-juin à janvier-décembre.

(Mise à jour le 08/02/2022)

En 2021 : Au vu des résultats présentés en juillet 2020, le Ministère de la Transition Ecologique, le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air et Atmo France ont souhaité une reconduction d'une partie de ces mesures, *via* un suivi national des pesticides. Cette nouvelle

phase concerne encore la région Sud et plus particulièrement sur le site arboricole des Vignères dans le Vaucluse. Les mesures sont en cours (de juillet 2021 à décembre 2022).